

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 18 septembre 2019



113 écoles ouvertes à la rentrée 2019 : les écoles indépendantes achèvent leur mue et s'installent durablement dans le paysage éducatif français

Consciente de la nécessaire refonte de notre système éducatif, la société civile s'investit toujours plus dans la création d'établissements indépendants, afin d'offrir aux enfants des écoles adaptées à la diversité de leurs besoins.

113 écoles indépendantes ont encore ouvert leurs portes cette année¹, confirmant par-là la nécessité de leur contribution au paysage éducatif français. Plus de 60% d'entre elles sont des écoles du premier degré, 40% sont des collèges ou des lycées².

La France compte désormais 1530 établissements indépendants, répartis sur l'ensemble de son territoire³.

Ces écoles s'appuient sur leurs facteurs-clés de succès historiques, qu'il s'agisse de classes à **petits effectifs, de pédagogies** adaptées à des problématiques éducatives spécifiques (élèves souffrant de troubles Dys, de handicap(s), ou ayant tout simplement besoin d'apprendre autrement), ou de leur capacité à **s'ancrer au sein d'un territoire donné** -notamment au cœur de la ruralité quand l'école publique y recule.

La **liberté scolaire**, garantie par la Constitution, est à la source de cette capacité d'expérimentation et d'adaptation des écoles indépendantes aux besoins du terrain.



La Fondation pour l'école, facilitatrice d'initiatives éducatives. La Fondation pour l'école est un acteur de la société civile engagé en France depuis 10 ans au service de l'amélioration de l'instruction et de l'éducation de tous les enfants. En soutenant le développement d'écoles indépendantes et la diffusion d'une culture de la liberté d'enseignement dans les établissements scolaires publics comme privés, la Fondation contribue à renforcer l'efficacité et la justice du système éducatif français dans son ensemble. La Fondation a été reconnue d'utilité publique par le Premier ministre (décret du 18 mars 2008). Habilitée à abriter des « fondations sous égide » depuis 2011, elle héberge 11 fondations à ce jour. Pour en savoir plus : www.fondationpourlecole.org.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 18 septembre 2019

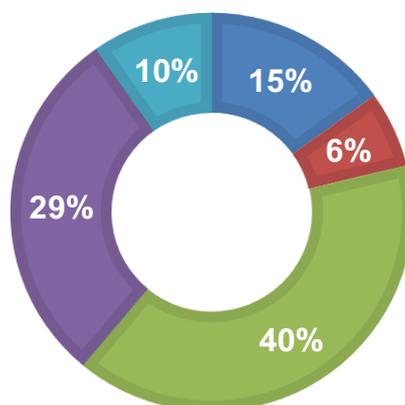


FONDATION
POUR
L'ÉCOLE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
25, rue Sainte-Isaure 75018 Paris

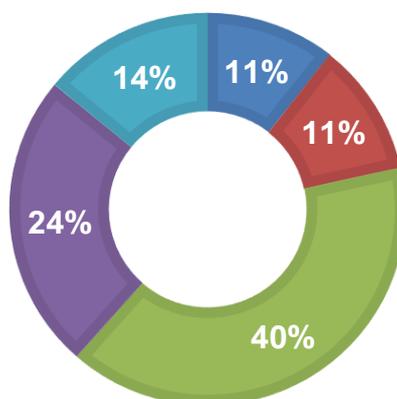
NOUVELLES ÉCOLES INDÉPENDANTES EN 2019 : RÉPARTITION PAR NIVEAUX

■ Maternelle ■ Élémentaire ■ Primaire ■ Collège ■ Lycée



TOTAL DES ÉCOLES INDÉPENDANTES EN 2019 : RÉPARTITION PAR NIVEAUX

■ Maternelle ■ Élémentaire ■ Primaire ■ Collège ■ Lycée



La Fondation pour l'école, facilitatrice d'initiatives éducatives. La Fondation pour l'école est un acteur de la société civile engagé en France depuis 10 ans au service de l'amélioration de l'instruction et de l'éducation de tous les enfants. En soutenant le développement d'écoles indépendantes et la diffusion d'une culture de la liberté d'enseignement dans les établissements scolaires publics comme privés, la Fondation contribue à renforcer l'efficacité et la justice du système éducatif français dans son ensemble. La Fondation a été reconnue d'utilité publique par le Premier ministre (décret du 18 mars 2008). Habilitée à abriter des « fondations sous égide » depuis 2011, elle héberge 11 fondations à ce jour. Pour en savoir plus : www.fondationpourlecole.org.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 18 septembre 2019



Les nouvelles écoles indépendantes ouvertes en 2019 sont à l'image d'un secteur qui achève sa mue, souvent loin des clichés traditionnels :

- 1 - Des écoles très présentes en milieu rural
- 2 - Des écoles qui se rendent financièrement plus accessibles
- 3 - Des écoles dont les pédagogies réveillent l'École
- 4 - Des écoles essentiellement laïques
- 5 – Un secteur avec une importante réserve de croissance



La Fondation pour l'école, facilitatrice d'initiatives éducatives. La Fondation pour l'école est un acteur de la société civile engagé en France depuis 10 ans au service de l'amélioration de l'instruction et de l'éducation de tous les enfants. En soutenant le développement d'écoles indépendantes et la diffusion d'une culture de la liberté d'enseignement dans les établissements scolaires publics comme privés, la Fondation contribue à renforcer l'efficacité et la justice du système éducatif français dans son ensemble. La Fondation a été reconnue d'utilité publique par le Premier ministre (décret du 18 mars 2008). Habilitée à abriter des « fondations sous égide » depuis 2011, elle héberge 11 fondations à ce jour. Pour en savoir plus : www.fondationpourlecole.org.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 18 septembre 2019

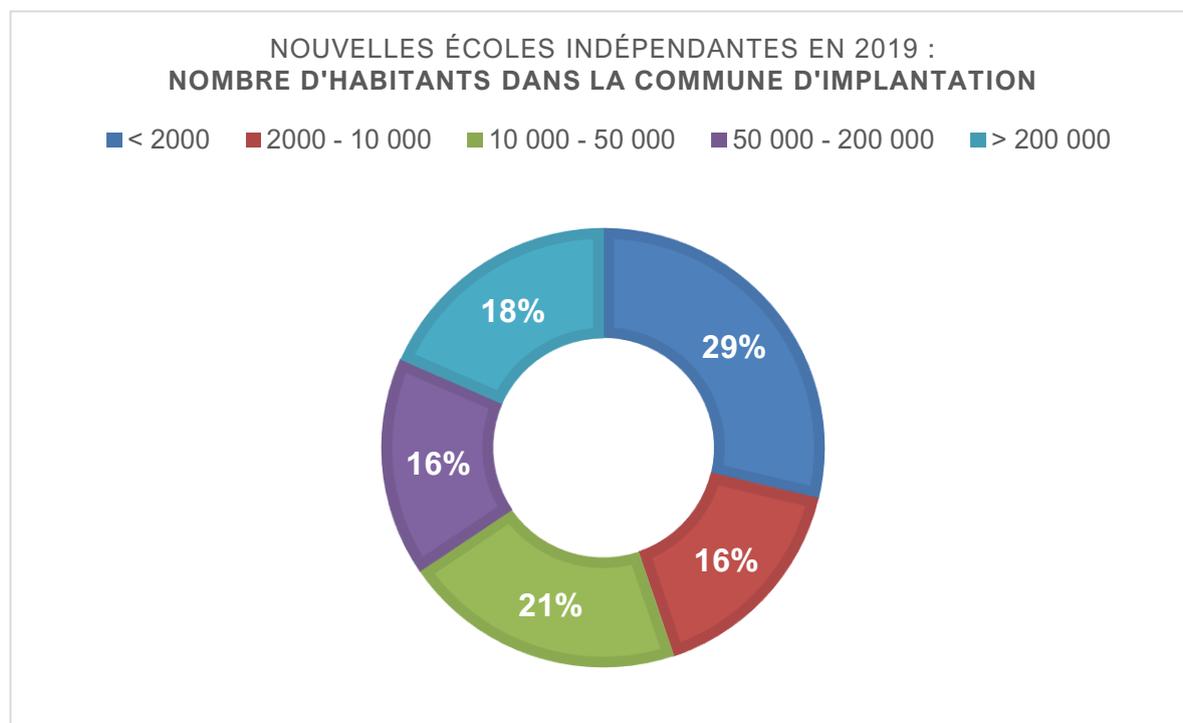


RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
25, rue Sainte-Isaure 75018 Paris

1 - Des nouvelles écoles très présentes en milieu rural

Près de 30% des écoles ouvertes en 2019 l'ont été dans des communes rurales de moins de 2 000 habitants ; au total, près de 45% d'entre elles sont implantées dans zones de moins de 10 000 habitants⁴.

Il n'est plus rare de voir des écoles indépendantes s'ouvrir au cœur des villages pour pallier aux fermetures de classes et d'écoles publiques. Elles permettent non seulement de maintenir les familles dans les territoires⁵, mais aussi l'installation de nouveaux arrivants, las du mode de vie imposé par les grandes villes, sensibles à l'écologie et désireuses d'un certain retour à la nature.



La Fondation pour l'école, facilitatrice d'initiatives éducatives. La Fondation pour l'école est un acteur de la société civile engagé en France depuis 10 ans au service de l'amélioration de l'instruction et de l'éducation de tous les enfants. En soutenant le développement d'écoles indépendantes et la diffusion d'une culture de la liberté d'enseignement dans les établissements scolaires publics comme privés, la Fondation contribue à renforcer l'efficacité et la justice du système éducatif français dans son ensemble. La Fondation a été reconnue d'utilité publique par le Premier ministre (décret du 18 mars 2008). Habilitée à abriter des « fondations sous égide » depuis 2011, elle héberge 11 fondations à ce jour. Pour en savoir plus : www.fondationpourlecole.org.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 18 septembre 2019



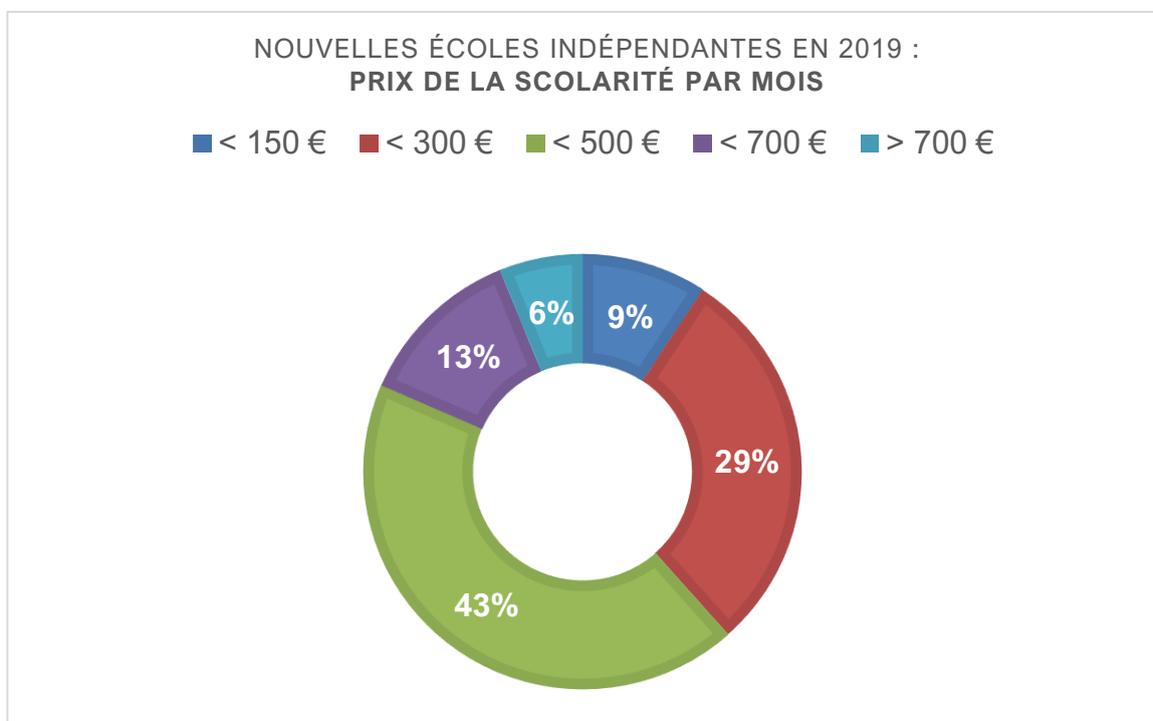
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
25, rue Sainte-Isaure 75018 Paris

2 - Des écoles qui se rendent financièrement plus accessibles

38% des écoles indépendantes ouvertes en 2019 coûtent moins de 300€ par mois⁶.

Plus du tiers des écoles base sa tarification sur le revenu des familles pour se rendre plus accessible. **80% des nouvelles écoles pratiquent des tarifs dégressifs** selon le nombre d'enfants inscrits au sein de l'établissement.

Si les écoles indépendantes restent chères compte tenu de leur statut entièrement privé, elles privilégient majoritairement un mode de fonctionnement associatif loin de tout esprit lucratif.



La Fondation pour l'école, facilitatrice d'initiatives éducatives. La Fondation pour l'école est un acteur de la société civile engagé en France depuis 10 ans au service de l'amélioration de l'instruction et de l'éducation de tous les enfants. En soutenant le développement d'écoles indépendantes et la diffusion d'une culture de la liberté d'enseignement dans les établissements scolaires publics comme privés, la Fondation contribue à renforcer l'efficacité et la justice du système éducatif français dans son ensemble. La Fondation a été reconnue d'utilité publique par le Premier ministre (décret du 18 mars 2008). Habilitée à abriter des « fondations sous égide » depuis 2011, elle héberge 11 fondations à ce jour. Pour en savoir plus : www.fondationpourlecole.org.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 18 septembre 2019

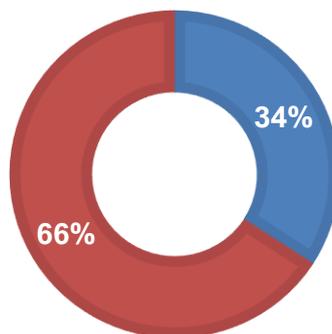


FONDATION
POUR
L'ÉCOLE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
25, rue Sainte-Isaure 75018 Paris

NOUVELLES ÉCOLES INDÉPENDANTES EN 2019 : POLITIQUE TARIFAIRE

- Tarif indexé sur le revenu des familles
- Tarif forfaitaire avec dégressivité possible



La Fondation pour l'école, facilitatrice d'initiatives éducatives. La Fondation pour l'école est un acteur de la société civile engagé en France depuis 10 ans au service de l'amélioration de l'instruction et de l'éducation de tous les enfants. En soutenant le développement d'écoles indépendantes et la diffusion d'une culture de la liberté d'enseignement dans les établissements scolaires publics comme privés, la Fondation contribue à renforcer l'efficacité et la justice du système éducatif français dans son ensemble. La Fondation a été reconnue d'utilité publique par le Premier ministre (décret du 18 mars 2008). Habilitée à abriter des « fondations sous égide » depuis 2011, elle héberge 11 fondations à ce jour. Pour en savoir plus : www.fondationpourlecole.org.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 18 septembre 2019

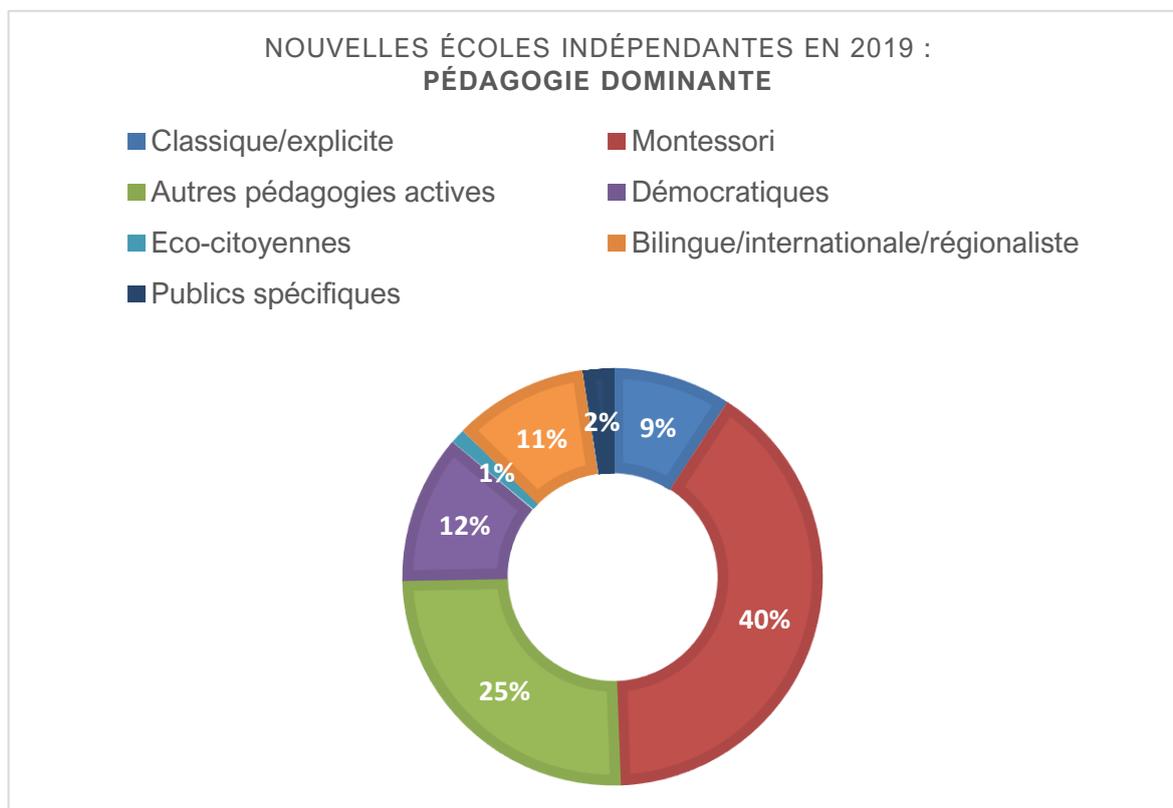


RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
25, rue Sainte-Isaure 75018 Paris

3 - Des écoles dont les pédagogies réveillent l'École

Avec le nombre réduit d'élèves par classe, les écoles indépendantes font de **leurs pédagogies adaptées aux différents besoins des élèves** un de leur principal atout.

La **pédagogie Montessori** est la pédagogie dominante des écoles nouvellement créées. Seconde tendance : le **mélange de différentes pédagogies actives**, qui enrichissent le projet pédagogique des écoles et permettent aux professeurs de varier leurs pratiques en fonction des matières comme des élèves.



La Fondation pour l'école, facilitatrice d'initiatives éducatives. La Fondation pour l'école est un acteur de la société civile engagé en France depuis 10 ans au service de l'amélioration de l'instruction et de l'éducation de tous les enfants. En soutenant le développement d'écoles indépendantes et la diffusion d'une culture de la liberté d'enseignement dans les établissements scolaires publics comme privés, la Fondation contribue à renforcer l'efficacité et la justice du système éducatif français dans son ensemble. La Fondation a été reconnue d'utilité publique par le Premier ministre (décret du 18 mars 2008). Habilitée à abriter des « fondations sous égide » depuis 2011, elle héberge 11 fondations à ce jour. Pour en savoir plus : www.fondationpourlecole.org.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

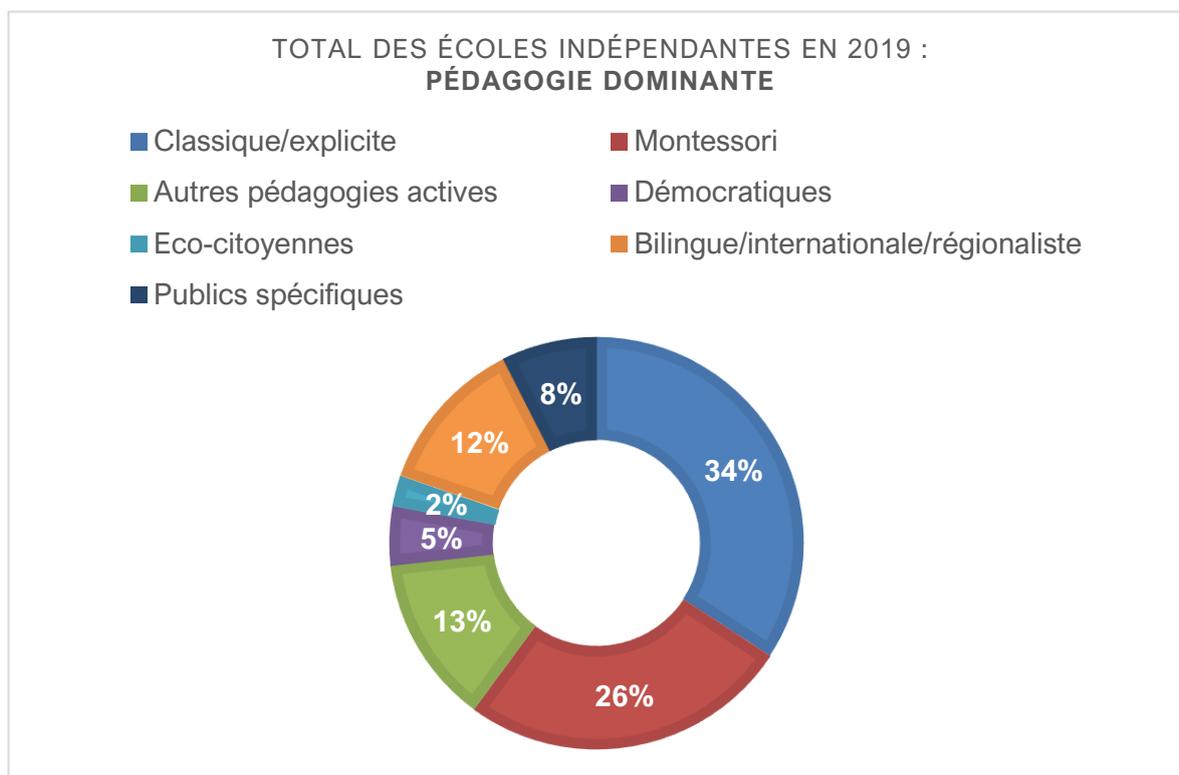
Mercredi 18 septembre 2019



RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
25, rue Sainte-Isaure 75018 Paris

12% des nouvelles écoles accueillent des « publics spécifiques » : des enfants souffrant de troubles de l'apprentissage divers ou d'handicaps. Tout comme pour les troubles Dys, les écoles indépendantes permettent aujourd'hui d'offrir à des centaines d'élèves et à leurs familles des cursus éducatifs que n'offre pas encore l'école classique.

Sur l'ensemble des écoles indépendantes, **la pédagogie dite « classique » ou « explicite » reste majoritaire, mais le poids de la pédagogie Montessori augmente chaque année.**



La Fondation pour l'école, facilitatrice d'initiatives éducatives. La Fondation pour l'école est un acteur de la société civile engagé en France depuis 10 ans au service de l'amélioration de l'instruction et de l'éducation de tous les enfants. En soutenant le développement d'écoles indépendantes et la diffusion d'une culture de la liberté d'enseignement dans les établissements scolaires publics comme privés, la Fondation contribue à renforcer l'efficacité et la justice du système éducatif français dans son ensemble. La Fondation a été reconnue d'utilité publique par le Premier ministre (décret du 18 mars 2008). Habilitée à abriter des « fondations sous égide » depuis 2011, elle héberge 11 fondations à ce jour. Pour en savoir plus : www.fondationpourlecole.org.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 18 septembre 2019



RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
25, rue Sainte-Isaure 75018 Paris

Les écoles indépendantes sont de véritables laboratoires des pédagogies alternatives ; **leur succès ne cesse de se diffuser au sein des écoles publiques ou sous contrat**⁷, désireuses de renouveler leurs pratiques face aux nouvelles problématiques scolaires : difficultés d'acquisition des fondamentaux, troubles de l'apprentissage divers comme les troubles Dys ou TDAH...

Par ailleurs, en mettant la collaboration avec les parents au cœur de leur projet éducatif, les écoles indépendantes apparaissent aujourd'hui particulièrement adaptées pour faire face aux **nouvelles problématiques scolaires** : phobie scolaire, harcèlement ou encore dépendance aux écrans.



La Fondation pour l'école, facilitatrice d'initiatives éducatives. La Fondation pour l'école est un acteur de la société civile engagé en France depuis 10 ans au service de l'amélioration de l'instruction et de l'éducation de tous les enfants. En soutenant le développement d'écoles indépendantes et la diffusion d'une culture de la liberté d'enseignement dans les établissements scolaires publics comme privés, la Fondation contribue à renforcer l'efficacité et la justice du système éducatif français dans son ensemble. La Fondation a été reconnue d'utilité publique par le Premier ministre (décret du 18 mars 2008). Habilitée à abriter des « fondations sous égide » depuis 2011, elle héberge 11 fondations à ce jour. Pour en savoir plus : www.fondationpourlecole.org.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

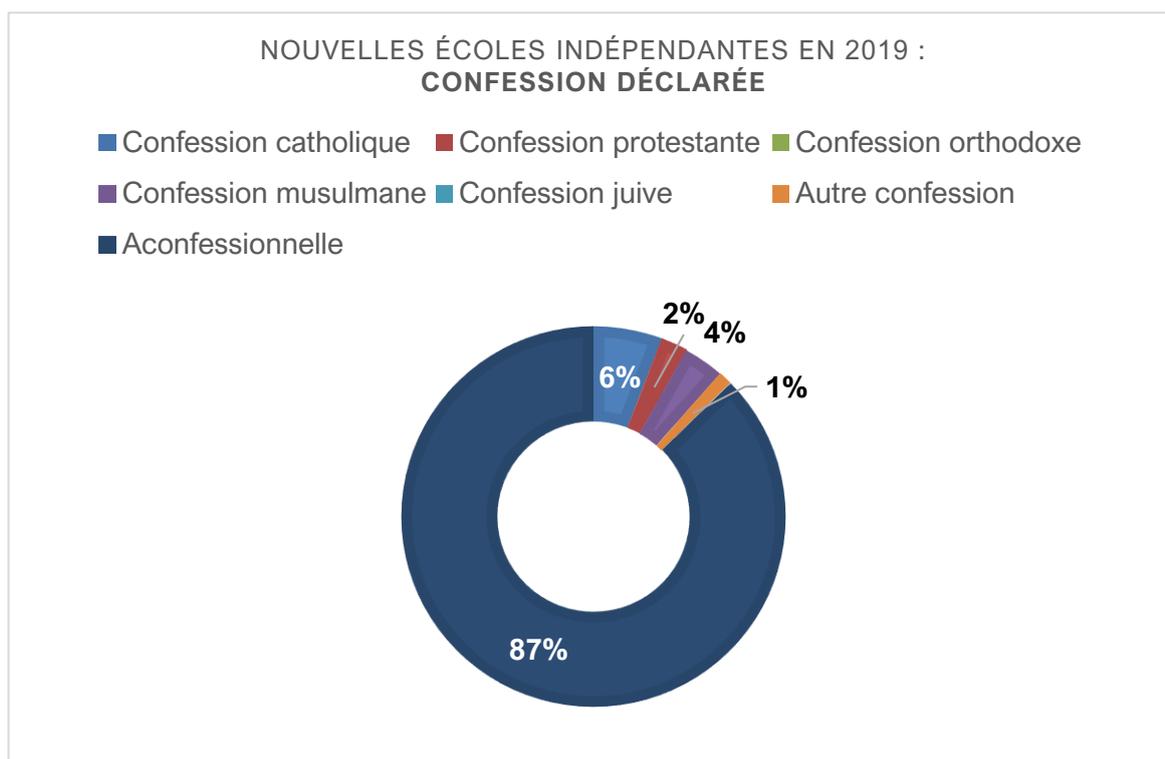
Mercredi 18 septembre 2019



RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
25, rue Sainte-Isaure 75018 Paris

4 – Des écoles essentiellement laïques

Reflet de la société civile, les écoles indépendantes sont majoritairement aconfessionnelles : **87% des écoles ouvertes en 2019 sont sans confession déclarée, et elles sont 70% sur l'ensemble du secteur.**



La Fondation pour l'école, facilitatrice d'initiatives éducatives. La Fondation pour l'école est un acteur de la société civile engagé en France depuis 10 ans au service de l'amélioration de l'instruction et de l'éducation de tous les enfants. En soutenant le développement d'écoles indépendantes et la diffusion d'une culture de la liberté d'enseignement dans les établissements scolaires publics comme privés, la Fondation contribue à renforcer l'efficacité et la justice du système éducatif français dans son ensemble. La Fondation a été reconnue d'utilité publique par le Premier ministre (décret du 18 mars 2008). Habilitée à abriter des « fondations sous égide » depuis 2011, elle héberge 11 fondations à ce jour. Pour en savoir plus : www.fondationpourlecole.org.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 18 septembre 2019

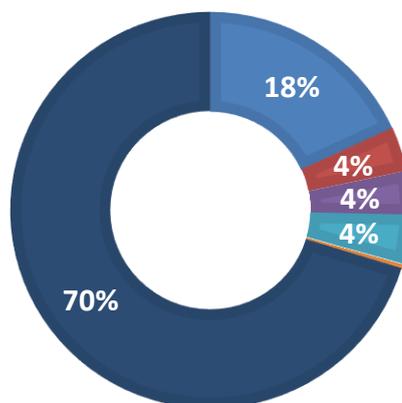


FONDATION
POUR
L'ÉCOLE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
25, rue Sainte-Isaure 75018 Paris

TOTAL DES ÉCOLES INDÉPENDANTES EN 2019 : CONFESSION DÉCLARÉE

- Confession catholique
- Confession protestante
- Confession orthodoxe
- Confession musulmane
- Confession juive
- Autre confession
- Aconfessionnelle



FONDATION
POUR
L'ÉCOLE

La Fondation pour l'école, facilitatrice d'initiatives éducatives. La Fondation pour l'école est un acteur de la société civile engagé en France depuis 10 ans au service de l'amélioration de l'instruction et de l'éducation de tous les enfants. En soutenant le développement d'écoles indépendantes et la diffusion d'une culture de la liberté d'enseignement dans les établissements scolaires publics comme privés, la Fondation contribue à renforcer l'efficacité et la justice du système éducatif français dans son ensemble. La Fondation a été reconnue d'utilité publique par le Premier ministre (décret du 18 mars 2008). Habilitée à abriter des « fondations sous égide » depuis 2011, elle héberge 11 fondations à ce jour. Pour en savoir plus : www.fondationpourlecole.org.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 18 septembre 2019



5- Les écoles indépendantes : une importante réserve de croissance

Avec plus de 300 projets d'ouvertures d'écoles dans les deux ans actuellement recensés par la Fondation, le secteur des établissements indépendantes dispose d'une importante réserve de croissance.

Toutefois, les porteurs de projets doivent faire face à des difficultés structurelles bien identifiées⁸. Le premier frein à l'ouverture de nouvelles écoles indépendantes réside dans leur capacité à trouver des locaux. Vient ensuite la question du financement de ces établissements.

Enfin la loi Gatel, si elle permet d'encadrer l'ouverture et l'inspection des écoles, contribue à rigidifier l'accès au secteur : la justification de 5 ans d'expérience en établissement pour pouvoir accéder à des fonctions de direction contraint de nombreux profils à fortes compétences à renoncer à leur projet.



La Fondation pour l'école, facilitatrice d'initiatives éducatives. La Fondation pour l'école est un acteur de la société civile engagé en France depuis 10 ans au service de l'amélioration de l'instruction et de l'éducation de tous les enfants. En soutenant le développement d'écoles indépendantes et la diffusion d'une culture de la liberté d'enseignement dans les établissements scolaires publics comme privés, la Fondation contribue à renforcer l'efficacité et la justice du système éducatif français dans son ensemble. La Fondation a été reconnue d'utilité publique par le Premier ministre (décret du 18 mars 2008). Habilitée à abriter des « fondations sous égide » depuis 2011, elle héberge 11 fondations à ce jour. Pour en savoir plus : www.fondationpourlecole.org.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 18 septembre 2019



Conclusion

La Fondation pour l'école, premier interlocuteur de l'État sur les écoles indépendantes, se félicite de voir le système éducatif français enrichi par un nombre d'écoles indépendantes sans cesse plus important. **Ces 1530 écoles savent répondre à des besoins éducatifs toujours plus variés**, qu'ils soient liés aux pratiques pédagogiques, aux profils d'élèves accueillis, ou aux spécificités propres à un territoire.

Contact Presse Diane ROY diane.roy@fondationpourlecole.org 01 42 62 76 94



La Fondation pour l'école, facilitatrice d'initiatives éducatives. La Fondation pour l'école est un acteur de la société civile engagé en France depuis 10 ans au service de l'amélioration de l'instruction et de l'éducation de tous les enfants. En soutenant le développement d'écoles indépendantes et la diffusion d'une culture de la liberté d'enseignement dans les établissements scolaires publics comme privés, la Fondation contribue à renforcer l'efficacité et la justice du système éducatif français dans son ensemble. La Fondation a été reconnue d'utilité publique par le Premier ministre (décret du 18 mars 2008). Habilitée à abriter des « fondations sous égide » depuis 2011, elle héberge 11 fondations à ce jour. Pour en savoir plus : www.fondationpourlecole.org.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 18 septembre 2019



RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
25, rue Sainte-Isaure 75018 Paris

¹ Recensement effectué par la Fondation pour l'école sur la base des informations mises à sa disposition.

² Base déclarative. Sondage réalisé au mois de septembre 2019 par la Fondation pour l'école, auprès des écoles ouvertes en 2019.

³ Recensement effectué par la Fondation pour l'école sur la base des informations mises à sa disposition

⁴ Base déclarative. Sondage réalisé au mois de septembre 2019 par la Fondation pour l'école, auprès des écoles ouvertes en 2019.

5

- <https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/ecole-qui-ferme-c-est-village-qui-meurt-ecoles-hors-contrat-au-secours-communes-rurales-1715669.html>
- https://actu.fr/occitanie/fons_46108/lot-deux-ans-apres-fermeture-lecole-fons-rouvert-portes_26957129.html
- https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/09/05/a-la-bussiere-un-village-derriere-sa-nouvelle-ecole-privee-hors-contrat_5506557_3224.html
- https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/01/26/a-cere-la-ronde-face-au-risque-de-fermeture-de-l-ecole-le-maire-passe-au-prive_5414962_3232.html
- <https://www.ladepeche.fr/2019/09/02/lecole-rouvre-ce-matin,8388517.php>

⁶ Base déclarative. Sondage réalisé au mois de septembre 2019 par la Fondation pour l'école, auprès des écoles ouvertes en 2019.

7

- <https://www.ouest-france.fr/bretagne/questembert-56230/questembert-l-ecole-diwan-experimente-la-methode-montessori-6500598>
- <https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/mixite-sociale-innovations-pedagogiques-comment-l-ecole-publique-reste-une-referance-7798309963>
- <https://www.ouest-france.fr/bretagne/pontivy-56300/pontivy-l-ecole-notre-dame-de-joie-bascule-en-montessori-6501009>
- <https://larevuedestransitions.fr/2019/09/15/rentree-scolaire-avec-la-methode-freinet-lenfant-choisit-ce-quil-veut-apprendre/>
- <https://www.lavoixdunord.fr/636197/article/2019-09-11/perenchies-la-nouvelle-directrice-de-l-ecole-montessori-sophie-rizzo-fait-sa>
- <https://www.sudouest.fr/2019/09/16/une-rentree-inedite-6569588-6385.php>
- <https://www.lanouvellerepublique.fr/blois/blois-une-classe-montessori-sous-contrat-a-l-ecole-saint-charles>

⁸ Base déclarative. Sondage réalisé au mois de septembre 2019 par la Fondation pour l'école, auprès des écoles en projet n'ayant finalement pas ouvert en 2019.



La Fondation pour l'école, facilitatrice d'initiatives éducatives. La Fondation pour l'école est un acteur de la société civile engagé en France depuis 10 ans au service de l'amélioration de l'instruction et de l'éducation de tous les enfants. En soutenant le développement d'écoles indépendantes et la diffusion d'une culture de la liberté d'enseignement dans les établissements scolaires publics comme privés, la Fondation contribue à renforcer l'efficacité et la justice du système éducatif français dans son ensemble. La Fondation a été reconnue d'utilité publique par le Premier ministre (décret du 18 mars 2008). Habilitée à abriter des « fondations sous égide » depuis 2011, elle héberge 11 fondations à ce jour. Pour en savoir plus : www.fondationpourlecole.org.